

> GESTION DES RISQUES : PARTICIPATION DE L'AGPM A LA COMMISSION FNSEA

La Commission « Gestion des Risques » de la FNSEA s'est tenue le lundi 06 mars, l'occasion d'évoquer les dernières évolutions dans la mise en œuvre de la réforme et de faire un point à date sur le taux de souscriptions pour chacune des filières. Concernant la révision des barèmes de prix, la FNSEA a rappelé que le ministère s'est engagé à faire évoluer ce barème d'ici la fin d'année. Considéré comme un frein actuel à la souscription, l'AGPM avec les représentants de chacune des filières ainsi que les assureurs ont réitéré leur demande de faire évoluer ce barème au plus vite, en rappelant que des propositions avaient déjà été faites au ministère. La règle de la moyenne olympique a également été remise sur la table. Un rapport gouvernemental est en cours sur les actions et pistes d'évolution à envisager aux niveaux européen et national, notamment sur les modalités de calcul du potentiel de production moyen par culture. L'objectif de ce rapport est de rendre le calcul de la moyenne olympique plus cohérent avec la réalité des impacts du changement climatique pour les exploitants. Enfin, un point à date sur les taux de souscription a été réalisé : pour la filière grandes cultures, l'assureur Pacifica affiche une augmentation du nombre d'assurés de 36% en 2023 par rapport à l'an passé. L'AGPM, aux côtés de ses partenaires des filières végétales, poursuit sa mobilisation sur ce dossier et reste très attentive aux retours du terrain sur l'évolution tarifaire par certains assureurs. Une note de l'AGPM vous sera adressée dans les prochains jours pour faciliter la compréhension des offres contractuelles faites par les assureurs. N'hésitez pas à nous contacter et à nous faire remonter vos offres de tarification.

Contacts : Noëlle Poisson et Perrine Attard

CARBONE : L'AGPM PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'USARF EN HAUTES-LANDES

Franck Laborde, président de l'AGPM, a pu présenter à l'occasion d'une table-ronde sur le carbone organisée par l'USARF, le rôle de l'AGPM dans la mise en place du label bas carbone pour le secteur des grandes cultures, sa place dans la structuration de la filière et ses actions au niveau européen sur le sujet du « carbon farming ». Il a pu également présenter l'intérêt des crédits carbones pour les producteurs de maïs en tant qu'outil de financement des changements de pratiques qu'elles soient mises en place pour des raisons agronomiques ou réglementaires. Lors de cette réunion, l'AGPM a pu également présenter les actions qu'elle mène sur le sujet des charges notamment sur l'électricité et les engrais. *Contact : Arthur Boy*

> ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS : EXAMEN DU PROJET DE DECRET « SEMENCES VEGETALES »

Le projet de décret « OP toutes semences végétales » travaillé depuis juillet 2022 par la section maïs semence de l'AGPM et les autres organisations représentatives des multiplicateurs de semences sous l'égide de SEMAE, a été examiné par le groupe de travail « Cultures végétales spécialisées » organisé le 07 mars dernier. Ce groupe de travail, qui réunit des représentants du ministère de l'Agriculture (Bureau BRESE et bureau des grandes cultures), de FAM, de la DGCCRF, des différentes organisations syndicales généralistes, de La Coopération Agricole et des OPA des différents secteurs organisés en OP, a pour mission de préparer les travaux de la Commission Nationale Technique (CNT) du Conseil Supérieur d'Orientation et de Coordination Agricole et Alimentaire. Lors de cette réunion, les échanges ont principalement porté sur des éléments d'explications qui ne remettent en cause ni la pertinence ni le contenu du projet présenté. Le projet de décret sera ainsi présenté en l'état lors de la prochaine CNT du 06 avril qui devra émettre un avis plus formel destiné au ministre de l'Agriculture. Le processus d'examen et de la validation officielle du projet de décret est donc pleinement enclenché et cette première étape s'est déroulée sans encombre. *Contact : Nicolas Montepagano*

> PAC : LA CEPM MEMBRE DU « RÉSEAU EUROPEEN PAC »

La Confédération Européenne des Producteurs de Maïs (CEPM), dirigée par l'AGPM, a participé le 06 mars dernier à la 1^{ère} Assemblée générale du réseau européen PAC. Cette plateforme, qui réunit des parties prenantes européennes de divers horizons (administrations nationales et locales, agences de paiement, représentants de la Commission européenne et ONG), est chargée du suivi de la mise en œuvre des Plans stratégiques nationaux (PSN) dans les Etats membres au regard des objectifs et ambitions de la nouvelle PAC. Elle sera également un lieu d'échanges et de réflexion quant à l'évolution de la PAC après 2027. La CEPM compte y porter la voix des producteurs de maïs et contribuer activement au débat européen à l'heure où les discussions sur la future PAC démarrent à Bruxelles. Mettre en avant les bonnes pratiques des maïsiculteurs et valoriser les atouts de la plante maïs pour relever les défis majeurs que sont la souveraineté alimentaire et énergétique et l'adaptation au changement climatique sont clairement nos priorités. *Contact : Noëlle Poisson*



> CONSEIL D'ADMINISTRATION DURALIM : LANCEMENT DES TRAVAUX 2023

Lors du dernier Conseil d'administration de Duralim, l'organisation a fait état de la perte de 6 adhérents parmi la GMS/RHF suite à la hausse des cotisations, ainsi que de 2 arrivées : le Conseil invite à encourager la prospection sur ce sujet. Le Président, Jean-François Arnauld, a fait un retour sur les rendez-vous effectués à l'occasion du SIA et sur le Comité de suivi de la SNDI du 16 février 2023. Pour ce dernier, l'enjeu principal est la mise en œuvre du règlement européen sur la déforestation importée, avec la définition des lignes directrices et son application dans les pays de l'UE. Le Conseil a passé en revue les actions et l'avancement des projets en cours : ajout de l'étude du risque de déforestation pour les produits animaux importés et le maïs au sein l'Observatoire national de Duralim, étude des surcoûts du soja durable, travail sur les coproduits, suivi de la mise en œuvre du règlement sur le devoir de vigilance, projet d'action au niveau européen avec Com'Publics. *Contact : Gildas Cotten*

AGENDA

- 13/03** Séminaire de réflexion stratégique du Bureau AGPM, Paris
Groupe de Dialogue Civil PAC & PSN, en visioconférence
Groupe de travail PAC FNSEA, Paris
- 14/03** Séminaire de réflexion stratégique du Bureau AGPM, Paris
Bureau FNPSMS, Paris et visioconférence
Groupe de travail fertilisation HVE, en visioconférence
Comité stratégique MAIZ'EUROP', Paris
Groupe Dialogue Civil Agricultural Markets - COP & Seeds, en visioconférence
- 15/03** Rendez-vous IRRIGANTS de France/Asa de France, M. Jamme, Directeur Général de la CRE, Paris
Conseil d'administration d'IRRIGANTS de France, en visioconférence
Commission Inspection des Cultures FNPSMS, Paris
Commission économie FNSEA, Paris
Conseil spécialisé Grandes cultures – Marchés céréaliers FranceAgrimer, Paris
- 16/03** Comité Communication filière maïs FNPSMS, en visioconférence
Groupe Contaminants Intercéréales, Paris
Conseil d'Administration FNSEA, Paris
Comité Maïs Fourrage et Grain Humide, en visioconférence